

**Université Du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**

**Session Automne 2011**

**POL 3811-40**  
**Vie politique municipale**

**Jeudi 18h-21h**  
**(3 crédits)**

Professeure : Caroline Patsias  
Téléphone : 937-3000-2754

Bureau : 3680 Hubert Aquin  
Courriel : patsias.caroline@uqam.ca

**Descriptif :**

Formation et fonctionnement des partis et des équipes sur la scène électorale municipale. Les attitudes et les comportements politiques à l'égard des institutions municipales et des questions d'intérêt local. Les associations volontaires dans la vie municipale. Les relations entre les administrations municipales et les autres institutions locales. Les relations entre électorat et administrations dans la vie politique municipale.

**Perspective pédagogique**

Le cours entend éclairer la vie politique municipale sous trois aspects, 1) celui de la théorie et de la philosophie politique, 2) celui des institutions et de leur fonctionnement, 3) celui de la sociologie et de l'action collective. Il est structuré selon 3 thématiques : les institutions et l'organisation municipale, l'exercice de la démocratie municipale et enfin la société civile municipale. Deux soucis heuristiques guideront la mise en œuvre du cours. D'abord, ce découpage obéit à un choix pédagogique, au fil des séances, les liens entre les différents thèmes évoqués seront mis en exergue. Ensuite, un accent privilégié sera mis sur l'actualité, chaque fois que celle-ci sera en relation avec un des enjeux du cours. Les étudiants sont ainsi invités à suivre régulièrement cette dernière afin de mieux comprendre comment la théorie peut nourrir la compréhension de la société et inversement comment les études de cas peuvent faire progresser les points de vue théoriques.

**Exigences**

**Travail 1.**

Chaque groupe d'étudiants devra réaliser un document relatif à la première ou deuxième thématique du cours. Il s'agit d'approfondir un aspect de l'enseignement du professeur ou une question soulevée dans le cours. La tâche est divisée en deux parties. Chaque groupe délivre un exposé **dont la durée variera selon le nombre d'étudiants** dans le cours, il est conseillé de privilégier une perspective interactive, l'objectif étant de susciter les débats avec la classe et le professeur. Un **document d'une quinzaine de page** (interligne 1,5) doit être soumis au professeur la semaine suivant la rencontre en classe. La gestion de la séance et des débats 15 %, le texte 15 % soit **30 % de la note finale**.

**Travail 2.**

Réalisation d'une fiche de lecture sur un article (dans ce cas, il doit s'agir d'un article substantiel tiré d'une revue reconnue) ou d'un livre. Les consignes relatives à ce travail seront précisées en classe lors de la première séance du cours. 30 % Les fiches de lecture doivent être remises le 1<sup>er</sup> décembre.

**Travail 3.**

Examen de fin de session sur l'ensemble du cours : 30 %

**Travail 4.**

Participation en classe : 10 %

L'évaluation de l'orthographe et de la grammaire est conforme à la politique du département de science politique.

Tout plagiat sera sanctionné suivant la politique en vigueur au sein de l'École de politique appliquée.

**Les exigences pourront être modulées suivant le nombre d'étudiants inscrits au cours (voir notamment travail 1). Une page moodle est attachée à ce cours. Elle constitue un outil indispensable au cours.**

NB : La lecture des textes académiques et de certaines analyses contemporaines constitue un élément indispensable à la réflexion universitaire. Aucune séance n'impose la lecture de tous les textes, néanmoins vous devez vous assurer de maîtriser les enjeux du cours.

Cours et dates	Titre	Matière et axes d'analyses	Lectures obligatoires
<b>Introduction :</b>			
<b>Cours 1 8 sept.</b>	Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiants		
<b>I. Le cadre institutionnel de la vie politique municipale au Québec et au Canada</b>			
<b>Cours 2 15 sept.</b>	Les fondements du système municipal québécois I	Perspective historique : Évolution des conceptions de la ville et du politique  Brève comparaison avec quelques situations étrangères	L'exemple de la Ville de Baltimore : Harter, H. 2002. « Des villes américaines entre corruption et réforme à la fin du XIXe siècle. L'exemple de la gestion des travaux publics à Baltimore. » <i>Histoire urbaine</i> 2, 6 : 115-129.  Steffens, L. 1904 (2 <sup>e</sup> éd.). <i>The Shame of the cities</i> . NY : McClure, Philipps & Co. (chapitre disponible sur le Moodle du cours)
<b>Cours 3 22 sept.</b>	Les fondements du système municipal québécois II	Aspects institutionnels : quelles législations et structures municipales	MAMROT (2006). <a href="#">L'organisation municipale au Québec</a> , Québec, Ministère des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du Territoire, 35 p.  <b>Pour approfondissement :</b> Tindal R. et S. Tindal, S. 2004 (6 <sup>th</sup> Edition). <a href="#">Local government in Canada</a> . Scarborough, Ont. Thomson : Nelson.  Collin J.-P. et J. Léveillé, avec la collaboration de M. Rivard et M. Robertson (2004) <a href="#">L'organisation municipale au Canada. Un régime à géométrie variable, entre tradition et transformation</a> , Montréal, Institut de Ciencias Politiques i Socials - Centre per a la Innovacio Local - Villes Régions Monde, 47 pages.
<b>Cours 4 29 sept.</b>	Décentralisation et vie politique municipale	Lecture descriptive de la décentralisation au Québec : les différents paliers politiques locaux et les conséquences de la dernière réforme d'un point de vue structurel	Collin, J. P. 2002. « La réforme de l'organisation du secteur municipal au Québec : la fin ou le début d'un cycle ? ». <i>Organisations et territoires</i> . 11, 3. 5-14.
<b>Cours 5 6 oct.</b>	La réforme de 2003 : quel choix de décentralisation, quel choix de démocratie. Une	Une lecture analytique des projets décentralisateurs au Québec	Hulbert, F. 2006. « Réforme municipale au Canada et au Québec : la recomposition géopolitique des agglomérations », <i>Norois</i> [En ligne], 199   2006/2, mis en ligne le : 13 décembre 2008, URL : <a href="http://norois.revues.org/index2280.html">http://norois.revues.org/index2280.html</a> .

	perspective comparative I	La dernière réforme de décentralisation territoriale au Québec : rupture ou continuité ?	
<b>Cours 6 13 oct.</b>	Nouveau régionalisme et vie politique municipale	La notion de nouveau régionalisme : - portée théorique - quelle(s) réalité (s)  Comparaison : Etats-Unis/Canada	Bernard, L. 2000. Regroupements municipaux dans la région métropolitaine de Montréal : recommandations du mandataire. Québec : MAMM. (À lire : pp. 3 à 10; 19 à 21; 23 à 25) <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/livre_blan_c_2000/documents/montreal/rap_mand_ber.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/livre_blan_c_2000/documents/montreal/rap_mand_ber.pdf</a>  Champagne, E. 2002. « Le nouveau régionalisme métropolitain aux États-Unis ». <i>Organisations et territoires</i> . 11, 3. 11-118.  <b>Pour approfondissement :</b> Boudreau, Julie-Anne, Hamel, Pierre, Jouve, Bernard et Roger Keil. 2007. «New state spaces in Canada : Metropolitanization in Montreal and Toronto compared». <i>Urban geography</i> . 28 (1) : 30-53.  Bherer, L. 2006b. Les valeurs libérales, la démocratie locale et les défusions municipales : Des citoyens sans ville ou des villes sans citoyens ? In Petry, F, Bélanger, E and L. M. Imbeau (dir) (2006), <i>Le parti libéral, enquête sur les réalisations du gouvernement Charest</i> , Presses de l'Université Laval, Québec. 339-360.
<b>Cours 7 20 oct.</b>	Exposé équipe 1 relatif à la thématique I		
<b>Semaine de lecture</b>			
<b>L'exercice de la démocratie municipale</b>			
<b>Cours 8 3 nov.</b>	La démocratie municipale : une vie politique ?	Évolution de la démocratie municipale, assiste-t-on à une politisation des villes ?	Au choix parmi les articles suivants, sélectionner une lecture :  Belley, S et M.A. Lavigne 2008. « Apolitisme, partis politiques et prégnance des institutions : le cas de l'élection municipale de 2005 à Québec ». <i>Recherches sociographiques</i> 49 (1) : 47-68.  Bherer, L. et Breux, S. 2010. « Introduction ». In L. Bherer et S. Breux (dir.) <i>Urbanité et politique</i> . Québec : PUQ.  Patsias, C. 2010. « Les élections municipales de 2009 à Sherbrooke : les municipalités un objet toujours « ordinaire » du politique ? ». In L. Bherer et S. Breux (dir.) <i>Urbanité et politique</i> . Québec : PUQ.
<b>Cours 9 10 nov.</b>	Vie politique municipale : quelle démocratie ?	La notion de représentation	Blanchet, M. 2002. <a href="#"><i>Les défis de la démocratie municipale vus par le Directeur général des élections</i></a> , Congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

		<p>L'exercice de la représentation au palier municipal</p> <p>Évolution de la démocratie municipale suite aux différentes réformes</p>	<p>Simard, Carolle. 2004. « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement ? », <i>Politique et Sociétés</i>, 23 (2-3), p.135-158.</p> <p><b>Pour approfondissement :</b>  Quesnel, L. «Is local democracy sacrificed to metropolitan governance? The recent Québec experience ». Présentation dans le cadre de l'atelier 10 – <i>Congrès annuel UAA "Policy Issues in Governing Metro Areas"</i>, Montréal, 19-22 avril, 2006.  <a href="http://www.vrm.ca/documents/Texte_Quesnel_UAA2006_10.pdf">http://www.vrm.ca/documents/Texte_Quesnel_UAA2006_10.pdf</a></p>
<b>Cours 10</b> <b>17 nov.</b>	Le financement des partis politiques municipaux	Les partis politiques municipaux	<p>Les pratiques actuelles :  <a href="http://www.electionsequbec.qc.ca/documents/pdf/lerm_finan_fr.pdf">http://www.electionsequbec.qc.ca/documents/pdf/lerm_finan_fr.pdf</a></p> <p>Chouinard, T. 2009. « Financement public: les partis municipaux oubliés ». Cyberpresse. 9 décembre  <a href="http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/200912/09/01-929343-financement-public-les-partis-municipaux-oublies.php">http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/200912/09/01-929343-financement-public-les-partis-municipaux-oublies.php</a></p> <p>Page de radio Canada consacrée au jury citoyen sur le financement des partis politiques (consulter les liens affichés sur le site).  <a href="http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2009/11/03/002-dgeq_financement.shtml">http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2009/11/03/002-dgeq_financement.shtml</a></p>
<b>Cours 11</b> <b>24 nov.</b>	La démocratie participative comme remède aux failles de la démocratie représentative ?	Le cas du budget participatif à Montréal et des conseils de quartier à Québec	<p>Rabouin, L. 2009. <i>Démocratiser la ville</i>. Montréal : Lux Chapitre IV. 87-113.</p> <p>Page présentant le BP du Plateau :  <a href="http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=98,17890181&amp;_dad=portal&amp;_schema=PORTAL">http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=98,17890181&amp;_dad=portal&amp;_schema=PORTAL</a></p> <p>Bherer, L. 2006. « Le cheminement du projet de conseils de quartier à Québec (1965-2003) : Un outil pour contrer l'apolitisme municipal ? ». <i>Politique et Sociétés</i> 25 (1) : 31-56.  <a href="http://www.erudit.org/revue/PS/2006/v25/n1/013514ar.html">http://www.erudit.org/revue/PS/2006/v25/n1/013514ar.html</a></p> <p><b>Pour approfondissement :</b>  Manin, B. 2002. «L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie, et éléments critiques. Entretien avec B. Manin», <i>Politix</i>, 15 (57), 37-55.</p>
<b>Cours 12</b> <b>1 déc.</b>	Exposé équipe 2 : thématique 2		
<b>Démocratie municipale, société civile et action collective</b>			
<b>Cours 13</b>	Société civile et	La démocratie	Patsias, C. et S. Patsias 2006 «Les comités de citoyens, une

8 déc.	démocratie municipale	municipale et les associations : small is beautiful ?  Les mouvements sociaux urbains	transformation par le bas du système démocratique ? L'exemple des groupes québécois et marseillais». <i>Politique et Sociétés</i> . Numéro spécial 25,1 : 57-81.  Piotte, 1987. La communauté perdue. Petite histoire des militantismes. Montréal : VLB. <a href="http://classiques.uqac.ca/contemporains/piotte_jean_marc/communautaire_perdue/communaute_perdue.html">http://classiques.uqac.ca/contemporains/piotte_jean_marc/communautaire_perdue/communaute_perdue.html</a>  Pour approfondissement : Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. <i>Politix</i> 42 : 67-93.  Castells M. 1973. <i>Lutttes urbaines et pouvoir</i> . Paris : Maspero (introduction).
Cours 14 15 déc.	Examen final		

Sites internet de différentes institutions :

[www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca)

[www.fqm.ca](http://www.fqm.ca)

[www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)

[www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca)

[www.dgeq.gouv.qc.ca](http://www.dgeq.gouv.qc.ca)

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

## PLAGIAT

### Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.9 Entente d'évaluation

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.